

Publié le 18/04/19



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

AVRIL 2019
NUMERO SPECIAL N° 37

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE	2
<i>Décision du 08 avril 2019 d'autorisation pour l'UC-IRSA de renouvellement du programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé "Offre de service aux médecins traitants par les CES : Education thérapeutique des patients diabétiques de type 2"</i>	2
<i>Décision du 12 avril 2019 portant modification de la licence de l'officine de pharmacie selarl « pharmacie PRISIAISE » sur la commune de PERIERS (50190)</i>	2
<i>Décision du 12 avril 2019 constatant la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie selarl « pharmacie SAINT NICOLAS » à COUTANCES (50)</i>	3
<i>Arrêté du 17 avril 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2018, prorogé jusqu'au 1er mars 2019 fixant la liste des médecins agréés du département de la Manche</i>	3
<i>DSDEN - DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA MANCHE</i>	5
<i>Arrêté du 02 avril 2019 portant désaffectation du site « Charcot » du collège BUCAILLE CHARCOT</i>	5

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Décision du 08 avril 2019 d'autorisation pour l'UC-IRSA de renouvellement du programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé "Offre de service aux médecins traitants par les CES : Education thérapeutique des patients diabétiques de type 2"

Considérant que ce programme d'éducation thérapeutique du patient est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L. 1161-2 du code de la santé publique,

Considérant que ce programme d'éducation thérapeutique du patient répond aux obligations mentionnées aux articles L. 1161-1 et L. 1161-4 du code de la santé publique, relatifs aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées, Considérant que la composition et les compétences de l'équipe de ce programme d'éducation thérapeutique du patient, répondent aux obligations définies à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique,

Art. 1 : Le renouvellement de l'autorisation est ACCORDE à l'Union de Caisses - Institut interRégional pour la Santé, 45 rue de la parmentière, 37520 LA RICHE, pour la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « Offre de service aux médecins traitants par les CES : Education thérapeutique des patients diabétiques de type 2 » et coordonné par : Dr Anne VIELLE (Alençon), Dr Sandrine CHIGOUESNEL (Caen), Dr Isabelle LAMBRECHT (le Havre), Dr Béatrice HEUVELINE (St Lô)

Art. 2 : Le directeur de l'établissement et les coordonnateurs du programme :
coordonnent leur action avec les professionnels de santé des soins de premier recours et du médico-social,
engagent une démarche d'adaptation du programme aux différents publics précaires et/ou personnes en situation de handicap.
mettent en place une traçabilité annuelle du suivi des patients en éducation thérapeutique (dossier ETP)
communiquent à l'ARS de Normandie les résultats de l'évaluation de l'activité annuelle.

Art. 3 : Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement.

Art. 4 : La durée de validité de l'autorisation de ce programme est de quatre ans, à compter de la date de la notification de la présente décision, conformément à l'article R. 1161-4 du code de la santé publique.

Art. 5 : Conformément au III de l'article R. 1161-4 du code de la santé publique, la demande de renouvellement de l'autorisation est à adresser à Madame la directrice générale de l'ARS de Normandie, au plus tard 4 mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Art. 6 : Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction générale de l'Agence régionale de santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.

Art. 7 : La présente autorisation devient caduque si :
le programme n'est pas mis en œuvre dans les douze mois qui suivent sa délivrance,
le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.

Art. 8 : Cette décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la notification :
D'un recours administratif, soit gracieux auprès de madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, Espace Claude Monet, place Jean Nouzille – CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, DGOS, 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,

D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, BP 25086, 14050 CAEN cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen, accessible par le site www.telerecours.fr
Art. 9 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur, affichée à la Préfecture du département et publiée aux Recueils des actes administratifs de l'Etat des départements concernés et de la Région.

Signé : Pour la Directrice générale de l'ARS de Normandie, la responsable du pôle prévention et promotion de la santé : Christelle GOUGEON

Décision du 12 avril 2019 portant modification de la licence de l'officine de pharmacie selarl « pharmacie PRISIAISE » sur la commune de PERIERS (50190)

Considérant que la demande de modification de la licence est soumise aux dispositions du troisième alinéa de l'article L.5125-18 du code de la santé publique ;

Art. 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral de la Manche du 29 janvier 1943 autorisant l'exploitation de l'officine de pharmacie située 4 place du Marché à Périers (licence n° 96) est modifié. La nouvelle adresse de l'officine de pharmacie est la suivante : 2 - 4 place du Général Leclerc à Périers (50190).

Art. 2 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :
d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'Offre de Soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :
pour les intéressées, à compter de la date de notification de la présente décision ;
pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.
Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Art. 3 : Le Directeur par intérim de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de la Manche.

Signé : Pour la Directrice générale de l'ARS de Normandie, le Directeur par intérim de l'Offre de Soins : Yann LEQUET

Décision du 12 avril 2019 portant constatation de la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie selarl « pharmacie SAINT NICOLAS » à COUTANCES (50)

Art. 1 : La cessation définitive d'activité au 30 avril 2019 à minuit de l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE SAINT NICOLAS » située 16 rue Saint Nicolas à Coutances (50200) est constatée. Elle entraîne à cette date la caducité de la licence n° 36 du 29 janvier 1943, délivrée par Monsieur le Préfet de la Manche.

Art. 2 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;

d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'Offre de Soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;

d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision ;

pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Art. 3 : Le Directeur par intérim de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de la Manche.

Signé : Pour la Directrice générale de l'ARS de Normandie, le Directeur par intérim de l'Offre de Soins : Yann LEQUET



Arrêté du 17 avril 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2018, prorogé jusqu'au 1er mars 2019 fixant la liste des médecins agréés du département de la Manche

Considérant l'accord des médecins pour s'inscrire dans la liste des médecins agréés ;

Considérant l'avis émis par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Manche ;

Art. 1 : L'arrêté du 5 juillet 2018, prorogé jusqu'au 1er mars 2019 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de la Manche est valable jusqu'au 1er juin 2019.

Art. 2 : Est ajouté à la liste des médecins généralistes, désignés en qualité de médecin agréé :

Docteur Stéphane BEROU, Docteur Nicolas BOYER, Docteur Christophe BEDOS, Docteur Hervé JOSSE.

A leur demande les médecins suivants sont retirés :

Docteur Michel QUINET, Docteur Serge, FRANCOIS, Docteur Jean BEAUFILS.

Art. 3 : Tout arrêté antérieur relatif à la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés est abrogé.

Art. 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, sis 3 Rue Arthur Leduc à CAEN (14000) à compter de sa notification ou par saisine de ce même tribunal administratif via télérecours citoyen www.telerecours.fr.

Art. 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Lô, accessible sur le site internet de la préfecture de la Manche : www.manche.gouv.fr

Signé : Le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

ANNEXE

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DEPARTEMENT DE LA MANCHE (50)

Prorogation de la liste Validité jusqu'au 01/06/2019

REMARQUE IMPORTANTE : les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se récuser (article 4 du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié)

Arrondissement d'AVRANCHES

Avranches (50300)

Dr CHARBONNEAU Philippe 5 Place Patton 02.33.79.46.00

Dr ORANGE Jean-Claude (retraité) 27 bis Boulevard Amiral Gauchet 02.33.60.33.36

Granville (50400)

Dr HUREL Jean-François 3 Place Pierre Sémard 02.33.50.00.07

Dr PHILIPPART Laurent Avenue des Maignons 2 Bâtiment Oasis Résidence Les Sablons II 02.33.90.85.93.

Dr VESVAL Loïc Résidence "le Commodore" - Rue du Boscq 02.33.90.62.21

La Haye Pesnel (50320)

Dr JAMIN Patrick 6 Rue du Puits 02.33.51.09.91

Marcey Les Grèves (50300)

Dr DAVID Martine 4 Rue du Pont Corbet 02.33.58.67.15

Notre Dame du Touchet (50140)

Dr RAMAIN Jean-Yves Le Bourg 02.33.59.28.28

Saint Martin de Landelles (50730)

Dr BEROU Stéphane Quai Rue Du Haut Du Bourg 02.33.49.21.94 23

Saint-Pair-sur-Mer (50380)

Dr JOSSE Hervé 237 Rue des Marais 06.74.66.48.90 josse.herve@wanadoo.fr

Arrondissement de CHERBOURG

Beaumont-Hague (50440)

Dr DEJONGHE Bertrand Maison médicale 11 Le Vieux Chemin 02.33.52.73.07

Dr GIROUX Pascal Maison médicale 11 Le Vieux Chemin 02.33.01.09.42

Dr RUAULD Stéphane Maison médicale 11 Le Vieux Chemin 02.33.01.87.00

Cherbourg-Octeville (50100)

Dr BARAKAT Antoine « uniquement pour les expertises du comité médical » 13 Avenue de Bremerhaven 02.33.93.90.99

Dr BESNIER Michel 1 Rue Laurent Simon 02.33.43.18.78

Dr PERROCHEAU Jean François 6 Chemin de l'Amont Quentin 02.33.44.00.88

Dr Christophe BEDOS 23 Avenue Delaville 02.33.93.09.08

Dr Philippe TRANQUART 23 Avenue Delaville 02.33.93.09.08

Portbail (50580)

Dr BARBET Jean-Luc 2 Rue de Grouville 02.33.04.82.13

Saint-Vaast-la Hougue (50550)

Dr POULET François 119 Rue du Maréchal FOCH 02.33.54.41.45

Arrondissement de COUTANCES

Agon-Coutainville (50230)

Dr GROULT Benoit « uniquement pour les expertises du comité médical » 1 Rue des Pommiers 02.33.47.24.17

Dr CHANTELOUP Yvan 6 Avenue du Passous 02.33.46.82.02

Coutances (50200)

Dr BEAUMIER Eric 3 Rue d' Harcourt 02.33.07.17.27

Dr ENGUEHARD Pascale 5 Rue Quesnel Morinière 02.33.07.77.77
 Dr POINSIGNON Gérard 3 Place de la Croûte Niveau 2 02.33.17.33.33
 Quettreville-sur-Sienne (50660)
 Dr GARNIER Jean-Pol 3 Rue des Mézières 02.33.47.63.66
 Arrondissement de SAINT-LO
 Agneaux (50180)
 Dr PICOT Deborah 5 Rue de l'Oratoire 02.33.72.80.20
 Dr SCIRE Jean 5 Rue de l'Oratoire 02.33.72.80.20
 Dr VIDON Emmanuel 5 Rue de l'Oratoire 02.33.72.80.20
 Canisy (50750)
 Dr PLUT Dominique 33 Rue André Osmond 06.70.27.04.24
 Pont-Hébert (50880)
 Dr CLEMENT DE COLOMBIERES France 3 Rue de Bahais 02.33.77.17.30
 Saint-Lô (50000)
 Dr BERNARD Daniel « expertises et membre du comité médicale/commission de réforme » Résidence le Panoramic 33, rue Ambroise CROIZAT
 06.62.07.09.46
 Dr DES BOUILLONS Jérôme 97 Avenue des Sycomores 02.33.57.15.63
 Dr LECHEVALIER François 68 Rue du Neufbourg 02.33.57.20.02
 Tessy-sur-Vire (50420)
 Dr LEMOINE Etienne 18 Rue St Pierre et Miquelon 02.33.56.30.10
 Villedieu les Poêles (50800)
 Dr SABATHIER Philippe 24 Rue Général de Gaulle 02.33.61.00.80
 Dr BOYER Nicolas 24 Rue Général de Gaulle 02.33.61.00.80
 (*) pas d'expertises, ni membre du comité médical/commission de réforme
 LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES AGREES DEPARTEMENT DE LA MANCHE (50)
 Prorogation de la liste Validité jusqu'au 01/06/2019
 REMARQUE IMPORTANTE : les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les
 médecins traitants sont tenus de se récuser (article 4 du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié)
 ALLERGOLOGIE
 Cherbourg-Octeville (50100)
 Dr BASLE Frédéric 13 Rue des Halles 02.33.43.25.52
 Dr HERBIN Dominique 23 Rue Amiral d'Aboville 02.33.93.48.01
 ANGIOLOGIE : NEANT
 CANCEROLOGIE - ONCOLOGIE
 Avranches (50300)
 Dr ALLAIN Patrick Polyclinique de la Baie Saint Martin des Champs 02.33.79.50.60
 CARDIOLOGIE
 Saint-Lô (50000)
 Dr DANIEL Robert 86 Rue de la Marne 02.33.57.06.78
 Valognes (50700)
 Dr BINET Didier Rue du Haut Gallion 02.33.95.09.30
 DERMATOLOGIE : NEANT
 ENDOCRINOLOGIE-DIABETOLOGIE-MALADIES-METABOLIQUES-NUTRITION
 NEANT
 GASTRO-ENTEROLOGIE
 Avranches (50300)
 Dr TACHE Nour 6 Place d'Estouteville 02.33.58.58.85
 GYNECOLOGIE
 Cherbourg-Octeville (50100)
 Dr BESNIER Anne 1 Rue Laurent Simon 02.33.78.14.00
 NEPHROLOGIE
 Cherbourg-Octeville (50100)
 Dr POTIER Jacky Centre Hospitalier Public du Cotentin 02.33.20.76.46
 NEUROLOGIE
 Avranches (50300)
 Dr BUSSON Philippe Centre hospitalier Avranches-Granville 02.33.89.40.75
 Cherbourg-Octeville (50100)
 Dr DUPUY Benoit Centre Hospitalier Public du Cotentin 02.33.20.76.61
 Cherbourg-Octeville (50100)
 Dr LE BIEZ Pierre-Eric 3 Cité Fougères 02.33.93.77.07
 Granville (50400)
 Dr WEGENER Kim. 1 Chemin Roche Gautier 02.33.59.45.51
 OPHTALMOLOGIE : NEANT
 ORTHOPEDIE ET TRAUMATOLOGIE : NEANT
 OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE
 Cherbourg-Octeville (50100)
 Dr INGOUF Gilles 17 Rue Paul TALLUAU 02.33.78.22.50
 PNEUMO-PTHYSIOLOGIE
 Cherbourg-Octeville (50100)
 Dr DOUMERT Jean Centre Hospitalier Public du Cotentin 02.33.20.76.67
 Dr LAURENT Christophe Centre Hospitalier Public du Cotentin 02.33.20.76.67
 Dr LEMOEL Gabriel Centre Hospitalier Public du Cotentin 02.33.20.76.67
 PSYCHIATRIE
 Psychiatres hospitaliers :
 Equeurdreville (50120)
 Dr CHOAIN Françoise CMP - 80 Rue des Maçons 02.33.10.09.10
 Granville (50400)
 Dr BUTTON Luchmun Centre « Les Epiettes » - 12 Bd Hauteserve 02.33.50.63.29
 La Glacière (50470)
 Dr LECROEL Mireille F.B.S. Les Genêts - 359 Avenue de la Banque à Genêts - 02.33.88.68.69
 Dr THOMAS Elizabeth F.B.S. Les Genêts - 359 Avenue de la Banque à Genêts - 02.33.88.68.68. Poste 68 73
 Saint-Lô (50000)
 Dr ELIE Maxime Centre hospitalier spécialisé 02.33.77.77.53

Dr LEMOUTON Jacques Centre hospitalier spécialisé 02.33.77.77.77
Dr MARIE Patrick 33 rue Docteur Leturc 02.33.72.00.53
Valognes (50700)
Dr HAIZE Roland Le Gavendest 02.33.21.66.00
Psychiatres libéraux :
St Pierre de Coutances (50200)
Dr BERT Daniel 5 Rue de la Carrière St Michel Route de Granville 02.33.07.63.63
RHUMATOLOGIE
Saint-Lô (50000)
Dr PROUZEAU Sébastien 16 Rue de la Marne 02.33.57.02.79
STOMATOLOGIE : NEANT



DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche

Arrêté du 02 avril 2019 portant désaffectation du site « Charcot » du collège BUCAILLE CHARCOT

Art. 1 : Le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles du collège Buaille Charcot de Cherbourg en Cotentin est modifié ainsi :
La parcelle cadastrale AZ76 est désaffectée et remise à disposition de la communauté urbaine de Cherbourg, qui recouvre l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

Art. 2 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche et le président du conseil départemental de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour le préfet et par délégation, l'inspectrice d'académie des services de l'éducation nationale de la Manche : Nathalie VILACÈQUE



